



COMPTE RENDU *SOMMAIRE* de la *séance*
du 4 septembre 2020 à 19h00

PRESENTS : **Présents :** MM AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, Mme ROUSSILLAT Florence, MM GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, Mmes COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, MM LEMAITRE Stanislas, SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes LEFELLE Amélie (pouvoir à Mme ROUSSILLAT), AUDOUX Annie (pouvoir à M. AUROUSSEAU).

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

1) MAGASIN D'ALIMENTATION : Avis favorable à l'indexation du loyer sur l'indice des baux commerciaux. Suite à l'achat du bâtiment mitoyen, le local commercial sera agrandi d'environ 40 m². Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de 100 euros HT lorsque l'agrandissement sera exploitable.

2) COMMUNAUTE DE COMMUNES : le conseil municipal désigne M. Arousseau Jean-Claude (titulaire) et Mme Roussillat Florence (suppléante) pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

- M. Gendraud Alain, Mme Joachim Sylvie et M. Thal Serge sont désignés membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'opposition au transfert de deux pouvoirs de police du Maire (Gemapi, Evolis 23).

3) TRAVAUX DE VOIRIE 2020 : Le Conseil Municipal donne son accord concernant la poursuite des travaux de voirie dans la limite des sommes inscrites au budget.

4) TRAVAUX DU RADIER : La Direction Départementale des Territoires reconnaît l'opportunité de désensabler un côté du radier et de supprimer les souches des arbres coupés. Pour estimer ces travaux, deux devis ont été demandés : la Sarl Chireix, moins disante est retenue. Gemapi sera sollicitée pour une aide financière pour les travaux.

5) ENTRETIEN DU STADE : l'entreprise Moulinat qui a procédé à l'ensemencement de la pelouse, propose de faire l'entretien avec la mise à disposition de robots pour tondre la pelouse pour 3500 € par an. Le conseil municipal ne se prononce pas pour le moment et souhaite avoir un complément d'informations.

6) PANNEAU LUMINEUX : Le panneau actuel témoigne de dysfonctionnements, son remplacement doit s'envisager. Le conseil municipal souhaite demander des devis autres qu'au fournisseur actuel. Par ailleurs il donne un accord de principe à la diffusion de publicités des artisans et commerçants locaux ; les caractéristiques et les tarifs restent à définir.

7) MARQUAGE DE DEUX VEHICULES ET D'UN BATIMENT COMMUNAL : Le conseil municipal donne son accord pour le marquage de 2 véhicules et des portes des ateliers municipaux. Le devis de la société Ad'Quat pour un montant de 780 € TTC est accepté.

8) VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention aux associations en conseil ainsi que pour le concours de chevaux lourds et comice agricole qui n'ont pas eu lieu.

9) PASSAGE D'UN DRONE DANS LES VILLAGES : Suite au film qui a été réalisé sur le bourg, le conseil municipal décide d'en faire réaliser un sur les villages.

10) DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL : ADPBC, ENEDIS : M. Marcon Yves (titulaire) et Mme Joachim Sylvie (suppléante) sont désignés délégués auprès de l'ADPBC. M. Guillot Laurent est désigné correspondant tempête auprès de la société Enedis.

11) Questions diverses :

12) Remerciements : Le Maire fait part des remerciements de la famille Floquet.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Maire, Jean-Claude AUROUSSEAU.